



**Conditions
Générales
de vente
EDITION 2024**



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NORMANDIE

Conditions générales de vente de la Formation Continue

ARTICLE 1 - DÉSIGNATION

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie** dispose d'un Centre de formation Continue. Son siège social est fixé 2 rue Claude Bloch 14074 CAEN Cedex 5. La **CMA Normandie** conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises (en présentiel et à distance).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la **CMA Normandie**.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de la **CMA Normandie** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par la **CMA Normandie** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO/FINANCEURS** : les structures pouvant financer tout ou partie des formations des entreprises ou des particuliers.

ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la **CMA Normandie** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

3.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour chaque action de formation et en fonction du statut du stagiaire et du financement mis en place, une convention ou un contrat de formation professionnelle est adressé par la **CMA Normandie** au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé doit être retourné à la **CMA Normandie** avec le règlement demandé (frais d'inscription, caution ou reste à charge). La réception de ces éléments validera l'inscription du stagiaire à la formation.

3.2 CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation par mail ou par courrier. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

3.3 ANNULATION DE L'INSCRIPTION

En cas d'annulation de la formation par le **Client**, la **CMA Normandie** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient moins de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du coût de la formation

- si l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

La **CMA Normandie** se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors d'un commun accord, soit être remboursé au **Client**, soit être conservé par la **CMA Normandie** pour un stage ultérieur identique ou non.

ARTICLE 4 - CERTIFICAT DE REALISATION

A l'issue de la formation, la **CMA Normandie** remet un certificat de réalisation au **Client**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO/Financier**, la **CMA Normandie** lui fait parvenir un exemplaire de ce certificat accompagné de la facture.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxes. La **CMA Normandie** n'est pas assujettie à la TVA pour les actions concourant au développement des compétences.

L'encaissement du prix de la formation sera effectué à l'issue de la formation. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non recouvrée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 € net de taxes. La **CMA Normandie** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la **CMA Normandie**.

En cas de règlement par l'**OPCO/Financier** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO/Financier** et sauf procédures imposées par ce financier, la différence sera directement facturée par la **CMA Normandie** au **Client**.

Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à la **CMA Normandie** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, la **CMA Normandie** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

ARTICLE 6 - ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par la **CMA Normandie**. En cas d'absence ou d'interruption, la facturation de la **CMA Normandie** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre, ne peuvent être imputées par le **Client** au titre de la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO/Financier**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à la **CMA Normandie**.

ARTICLE 7 - EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission par la **CMA Normandie** d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les conventions/contrats de formation dûment renseignés, datés, signés et tamponnés retournés à la **CMA Normandie** avec le règlement demandé (frais d'inscription, caution ou reste à charge) ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. En cas d'effectif complet, la **CMA Normandie** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la **CMA Normandie** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, la **CMA Normandie** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. La **CMA Normandie** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou en cas de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la **CMA Normandie**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie ou des transports de tout type, l'épidémie ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la **CMA Normandie**.

ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par la **CMA Normandie** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de la **CMA Normandie**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

La **CMA Normandie**, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la **CMA Normandie** au **Client**.

La **CMA Normandie** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont

organisées les formations et aux **OPCO/Financeurs**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**. Cependant, le **Client** accepte d'être cité par la **CMA Normandie** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise la **CMA Normandie** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

ARTICLE 11 - PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant (nom, adresse postale et mail, numéro de téléphone, éventuellement niveau de diplôme, photographie, numéro de sécurité sociale...) sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de la **CMA Normandie**.

- conformément à la réglementation en vigueur, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. La demande doit être faite par mail à l'adresse **dpo@cma-normandie.fr**.

En particulier, la **CMA Normandie** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, la **CMA Normandie** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

ARTICLE 12 - RÉCLAMATION

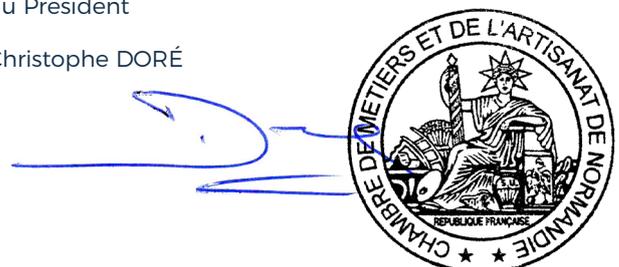
Toute réclamation doit être faite par mail à l'adresse communiquée lors de la réalisation de la formation et disponible sur le site de la **CMA Normandie**.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et la **CMA Normandie** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le tribunal administratif de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

Cachet et signature
du Président

Christophe DORÉ



 CMA FORMATION

est l'organisme de formation de la
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
enregistré en Normandie sous le
n° 28 14 03503 14 auprès du Préfet
de la Région Normandie.

N° siret : 130 027 998 00017

CMA Formation dispose d'un site internet
dédié en Normandie :

formation.cma-normandie.fr



www.cma-normandie.fr

